

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE
433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2021

Convocation du 6 septembre 2021

PRESENTS : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Jean-François Borget, David Jordan, Gérard Mouillet, Loïc Besset, Olivier Thévenet, Sébastien Cotterlaz-Rannard, Aurélie Stéfanie, Carine Messier*

ABSENTE EXCUSEE : *Isabelle Seiner qui donne pouvoir à Paul Rannard*

Secrétaire de séance : Mr Sébastien Cotterlaz-Rannard

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

AFFAIRES FONCIERES

La SAFER met en vente les biens suivants :

LIEU-DIT	SECTION	NUMERO	SURFACE
LA CLOISON	B	739	1 ha 32 a 18 ca
LES TEPPEES	ZH	47	4 a 50 ca

Ces parcelles jouxtant des terrains communaux, Mr le Maire souhaitait proposer la candidature de la commune mais un des propriétaires étant décédé la vente est suspendue.

Me LAFAY nous informe de la vente de la parcelle cadastrée section ZA n°92 lieu-dit « Les Brelets » d'une superficie de 1 ha 67 a 68 ca. Le prix de vente est fixé à 5 030.00 € et les frais d'acte sont estimés à 1 100 €. Le conseil émet un avis favorable à l'achat de ce terrain.

RENOVATION PRESBYTERE – APPARTEMENT N° 5

Lecture est faite de la proposition d'Ingénus Architectes pour la réalisation de plans et de métré dont le montant s'élève à 3 900.00 € HT. Le conseil accepte le devis tel que présenté.

Afin de lancer les travaux au plus tôt, des devis ont été sollicités pour les travaux suivants : Peintures, menuiseries intérieures, carrelage/faïence, plomberie, électricité. Ils seront présentés lors de la prochaine réunion de conseil.

Mr le Maire propose l'installation de volets roulants aluminium solaire dans tous les appartements, les volets bois pourraient être repeints et conservés. Le projet est accepté par le conseil.

CONVENTION CCUR – RIS.NET

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la régie des données (RGD) de Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net qui permet aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires. Cette solution est un SIG (système d'information géographique). Le RGD a redéfini sa politique commerciale en réduisant de manière drastique ses interlocuteurs.

Elle souhaite désormais se baser sur les communautés de communes pour gérer ses abonnements avec ses interlocuteurs locaux, tels que les communes. Aussi, la RGD propose une réduction du tarif d'abonnement pour l'accès à son logiciel « Ris.net Gestion simplifiée V3 » aux communes qui acceptent la mutualisation avec leur EPCI, la C.C. Usses et Rhône dans le cas présent.

Pour la commune de Chêne en Semine, la proposition d'abonnement due à la CCUR serait de 858.84 € (abonnement applicable en 2021 : 1 188.00 €). Le conseil émet un avis favorable.

MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de permettre le prochain avancement de grade de la secrétaire de mairie, le conseil décide de créer un poste de rédacteur territorial et de supprimer dès nomination, le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

La candidature de Mr Gérard CLERC a été retenue pour le remplacement de Claude Combe, il prendra ses fonctions à compter du 1^{er} novembre 2021.

CONGRES DE MAIRES

Le congrès départemental se déroulera le samedi 6 novembre prochain à la Roche-sur-Foron. Le congrès des maires aura lieu du 16 au 18 novembre 2021 à Paris. Les conseillers intéressés doivent s'inscrire en mairie.

QUESTIONS DIVERSES :

Giratoire aux Cardinats : suite aux demandes de subvention déposées dans le cadre des amendes de police, les aides suivantes nous ont été attribuées :

Le Département : 30 030.00 €

L'Etat : 30 030.00 €

Logements : deux logements communaux seront bientôt disponibles. A ce jour, nous avons déjà trois demandes. L'attribution se fera en fonction de la date d'arrivée des courriers

Information CCUR : présentation du dossier de révision du zonage et du schéma directeur d'assainissement des eaux usées. Concernant la commune, seul le secteur de la Croisée est concerné.

Illuminations : il conviendrait de prévoir l'achat d'une nouvelle traversée de route, l'achat de nouvelles décorations pour le Chef-lieu et la nouvelle partie du lotissement des Cardinats.

Haies : suite aux nombreuses remarques, un courrier sera transmis à tous les propriétaires qui ne respecteront pas la réglementation prévue au Code civil.

- ✓ Les plantations (dites de basses tiges) ne doivent pas dépasser 2 m de haut si elles sont situées à une distance minimale de 0.50 m de la limite séparative.
- ✓ Les plantations (dites de haute tige) peuvent dépasser 2 m de haut dans la mesure où elles sont situées à plus de 2 m de la ligne séparative.
- ✓ La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.
- ✓ La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.

Route d'Essertoux : Mr le Maire rappelle au conseil municipal le courrier de Mme Rachel Chatenoud (CR du 02/03/2021). Lors de la visite sur place et après discussion, la propriétaire céderait environ 1 m de terrain pour permettre l'élargissement de la route en échange la commune contribuerait à la construction de la murette. Vu la dangerosité de cette route, le maire propose de répondre favorablement à cette proposition. A 2 voix pour et 9 voix contre, le conseil s'oppose à cette proposition.

Mr Borget René souhaiterait que la commune sécurise le virage situé au-dessus de sa propriété qui se trouve en contrebas. Le conseil émet un avis favorable.

Chasse : présentation de la nouvelle réserve gibier.

Remerciements : l'APF France handicap.

Clôture de la séance : 22 h 30

Le secrétaire de séance
Sébastien COTTERLAZ-RANNARD



Le Maire
Paul RANNARD



TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2021/06/34	RENOVATION APPARTEMENT COMMUNAL N°5 ANCIEN PRESBYTERE
2021/06/35	INSTALLATION DE VOLETS ROULANTS BÂTIMENT PRESBYTÈRE
2021/06/36	CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA CCUR ET LA COMMUNE RIS.NET GESTION SIMPLIFIEE V3
2021/06/37	MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS
2021/06/38	ACQUISITION PARCELLE DE BOIS Mr FABIA GARCIA/COMMUNE